



**TARN-ET-GARONNE
AMÉNAGEMENT**

Hôtel de Département
100 Boulevard Hubert Guoze
82000 MONTAUBAN

COMITE SYNDICAL REUNION DU 11 AVRIL 2023

L'An deux mille vingt-trois et le 11 du mois d'avril (11.04.2023) à 15 heures 00 minutes, le Comité syndical du syndicat mixte Tarn-et-Garonne Aménagement, convoqué le 4 avril 2023, s'est assemblé en présentiel (salle du Conseil Départemental à l'Hôtel du Département de Tarn-et-Garonne) et à distance (en visioconférence via le dispositif BlueJeans) sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BAYLET, Président de Tarn-et-Garonne Aménagement.

DELIBERATION N°04/2023-10 ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2023 DU BUDGET PRINCIPAL M57

Nombre de membres en exercice : 20, soit 655 voix	
Nombre de membres présents : 12 soit 379 voix	M. BAYLET Jean-Michel (Président), M. DELBREIL Thierry (1^{er} Vice-Président), Mme BOURDONCLE Catherine (2^{ème} Vice-Présidente), M. SALOMON Bernard (3^{ème} Vice-Président), Mme NEGRE Marie-Claude (4^{ème} Vice-Présidente), M. BESIERS Jean-Philippe (Délégué titulaire), Mme DELBREIL Sophie (Déléguée titulaire), M. JEANJEAN Claude (Délégué titulaire), Mme LE CORRE Christiane (Déléguée titulaire), Mme PIZZINI Françoise (Déléguée titulaire), M. TERRENNE Jean-Paul (Délégué titulaire), M. VIGOUROUX Claude (Délégué titulaire)
Nombre de membres représentés : 3 soit 157 voix	M. GARGUY Bernard (Délégué titulaire) a donné pouvoir à Mme PIZZINI, M. TUYERES Stéphane (Délégué titulaire) a donné pouvoir à Mme NEGRE M. WEILL Michel (Délégué titulaire) a donné pouvoir à M. BAYLET
Nombre de membres absents excusés : 5 soit 119 voix	M. COUSI Vincent (Délégué titulaire), M. CROS Emmanuel (Délégué titulaire), M. LAMBOLEY Thierry (Délégué titulaire), Mme PALMIE Agnès (Déléguée titulaire), M. QUATRE Christian (Délégué titulaire)
Quorum : 328 voix	Atteint

Le Comité syndical a désigné pour Secrétaire de séance Mme Catherine BOURDONCLE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;
Vu les débats qui se sont tenus lors la commission Administrative et Finances réunie le 5 avril 2023 ;
Vu la délibération n°04/2023-02 du Comité syndical du 3 avril 2023 actant le Débat d'Orientation Budgétaire pour l'exercice 2023 ;
Vu le Rapport d'Orientation Budgétaire pour l'exercice 2023 ;
Vu les débats qui se sont tenus lors de la commission Administrative et Finances réunie le 5 avril 2023 ;

Vu la note de présentation brève et synthétique annexée à la présente délibération et à la maquette budgétaire jointe, retraçant les informations financières essentielles du budget primitif 2023 du budget principal M57 ;
Vu la délibération n°12/2022-02 du Comité syndical du 6 décembre 2022 portant modification des statuts du syndicat et actant le changement de nom du syndicat « Tarn-et-Garonne Numérique » en « Tarn-et-Garonne Aménagement ».

Le budget primitif est conforme aux orientations budgétaires données lors de la réunion du Comité syndical du 3 avril 2023. Il permet d'organiser et de suivre l'ensemble des dépenses et des recettes générales du syndicat mixte Tarn-et-Garonne Aménagement.

Pour l'exercice 2023, le budget primitif de ce budget principal s'élève à **1 203 812,04 euros** et se décompose de la façon suivante :

Section de fonctionnement

- Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement sont d'un montant de **808 614,25 euros** et se répartissent ainsi :

Types de dépenses	Chapitres comptables	Intitulé	Propositions de vote en euros
Dépenses réelles	011	Charges à caractère général	105 584,48
	012	Charges de personnel et frais assimilés	477 300,00
	65	Autres charges de gestion courante	1 256,00
	67	Charges exceptionnelles	0,00
	022	Dépenses imprévues	0,00
Total des dépenses réelles			584 140,48
Dépenses d'ordre	042	Dotations aux amortiss	86 818,00
	023	Virement à la section d'investissement	137 655,77
Total des dépenses d'ordre			224 473,77
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			808 614,25

- Recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à **808 614,25 euros** et se répartissent de la façon suivante :

Types de dépenses	Chapitres comptables	Intitulé	Propositions de vote en euros
Recettes réelles	70	Produits des services, domaine et vente	170 000,00
	74	Dotations, subventions et participations	426 396,00
	75	Autres produits de gestion courante	1 438,00
Total des recettes réelles			597 834,00
	002	Résultat de fonctionnement reporté	210 780,25
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT			808 614,25

Section d'investissement

- Dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement sont d'un montant de **395 197,79 euros** et se répartissent ainsi :

Types de dépenses	Chapitres comptables	Intitulé	Propositions de vote en euros
Dépenses réelles	20	Immobilisations incorporelles	217 137,79
	21	Immobilisations corporelles	30 000,00
	27	Autres immobilisations financières	9 160,00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT (propositions nouvelles)			256 297,79
Restes à réaliser 2022 reportés dans le budget 2023			138 900,00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT (proposition globale)			395 197,79

- Recettes d'investissement

Les recettes d'investissement s'élèvent à **395 197,79 euros** et se répartissent de la façon suivante :

Types de dépenses	Chapitres comptables	Intitulé	Propositions de vote en euros
Recettes réelles	10	Dotations, fonds divers et réserves	268,79
	13	Subventions d'investissement reçues	0,00
	27	Autres immobilisations financières	9 160,00
Total des recettes réelles			9 428,79

Recettes d'ordre	040	Dotations aux amortiss	86 818,00
	021	Virement de la section de fonctionnement	137 655,77
Total des recettes d'ordre			224 473,77
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT (propositions nouvelles)			233 902,56
	001	Solde d'exécution positif reporté	23 253,83
Restes à réaliser 2022 reportés dans le budget 2023			138 041,40
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT (proposition globale)			395 197,79

De plus, il est proposé de nommer ce budget principal « Tarn-et-Garonne Aménagement » en lieu et place de « Tarn-et-Garonne Numérique ».

Le Comité syndical, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le budget primitif du budget principal M57 du syndicat mixte Tarn-et-Garonne Aménagement pour l'exercice 2023, figurant dans la maquette budgétaire ci-jointe ;
- **APPROUVE** le montant des participations à appeler auprès des membres du syndicat au titre de l'exercice 2023, tel que présenté en annexe de cette délibération ;
- **APPROUVE** le changement de nom du budget principal désormais nommé « Tarn-et-Garonne Aménagement ».

ADOPTÉ À L'UNANIMITE

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de l'envoi en Préfecture
le **13 AVR. 2023**

Fait à Montauban, le 11 avril 2023

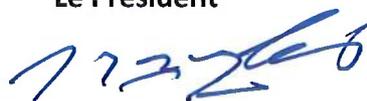
Et de la publication le **18 AVR. 2023**

La Secrétaire de séance

Le Président

Catherine BOURDONCLE

Jean-Michel BAYLET

ANNEXE A LA DELIBERATION N° 04/2023-10 du 11 avril 2023

**PARTICIPATION DES MEMBRES AU BUDGET PRIMITIF 2023
DU BUDGET PRINCIPAL M57
DU SYNDICAT MIXTE TARN-ET-GARONNE AMENAGEMENT**

Membres	Fonctionnement
Communauté de Communes de la Lomagne Tarn-et-Garonnaise	7 796 €
Communauté de Communes des Deux Rives	14 650 €
Communauté de Communes Terres des Confluences	31 878 €
Communauté de Communes Quercy Rouergue et Gorges de l'Aveyron	5 940 €
Communauté de Communes du Quercy Caussadais	15 788 €
Communauté de Communes Pays de Serres en Quercy	6 708 €
Communauté de Communes Grand Sud Tarn-et-Garonne	31 453 €
Communauté de Communes Quercy Vert Aveyron	16 915 €
Communauté de Communes du Pays de Lafrançaise	8 575 €
Commune de Reyniès	675 €
Commune de Lacourt Saint Pierre	882 €
Commune d'Escatalens	872 €
Total EPCI et communes	142 132 €
Total Conseil Départemental	284 264 €
TOTAL participation des membres sur le budget principal 2023	426 396 €

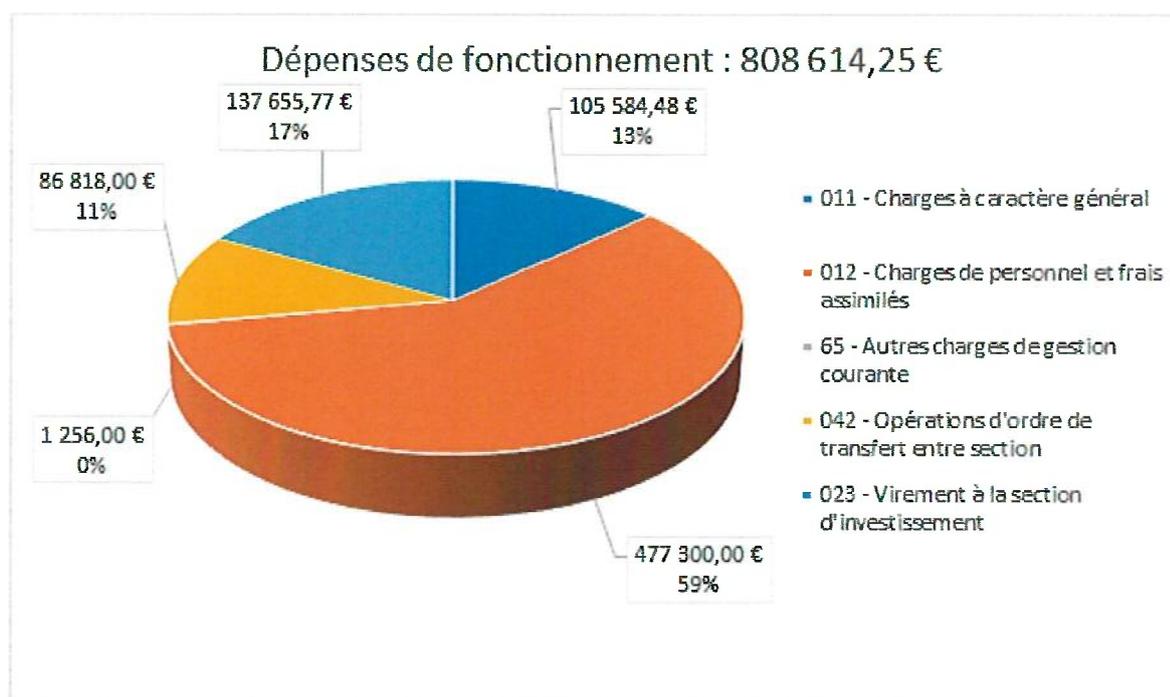
Annexe à la délibération n° 04/2023-10

Note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles du budget primitif –
Budget principal M57 – exercice 2023

L'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (modifié par la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dite loi NOTRe) prévoit désormais d'annexer au budget primitif une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles de la collectivité.

Le budget primitif 2023 du budget principal se présente comme suit :

I. SECTION DE FONCTIONNEMENT



Les charges à caractère général, d'un montant de 105 584,48 €, permettent d'assurer le fonctionnement classique de la structure.

Elles correspondent entre autres aux dépenses de :

- Carburants, fournitures de petit équipement, fournitures administratives,
- Locations immobilières, locations mobilières, charges locatives et de copropriété,
- Maintenance, assurances,
- Frais d'honoraires, d'actes et de contentieux,

Syndicat Mixte Tarn-et-Garonne Aménagement
Comité syndical du 11 avril 2023

- Inaugurations, évènementiels, achat de supports, plaquettes, panneaux...
- Publications,
- Frais de déplacement, frais d'affranchissement, frais de télécommunication

Les dépenses de personnel, d'un montant de 477 300 €, comprennent les rémunérations des agents, les cotisations aux différents organismes, la participation employeur à un système d'œuvres sociales pour le personnel, des frais de médecine du travail. Ces dépenses sont en augmentation par rapport à l'exercice 2022, en prévision :

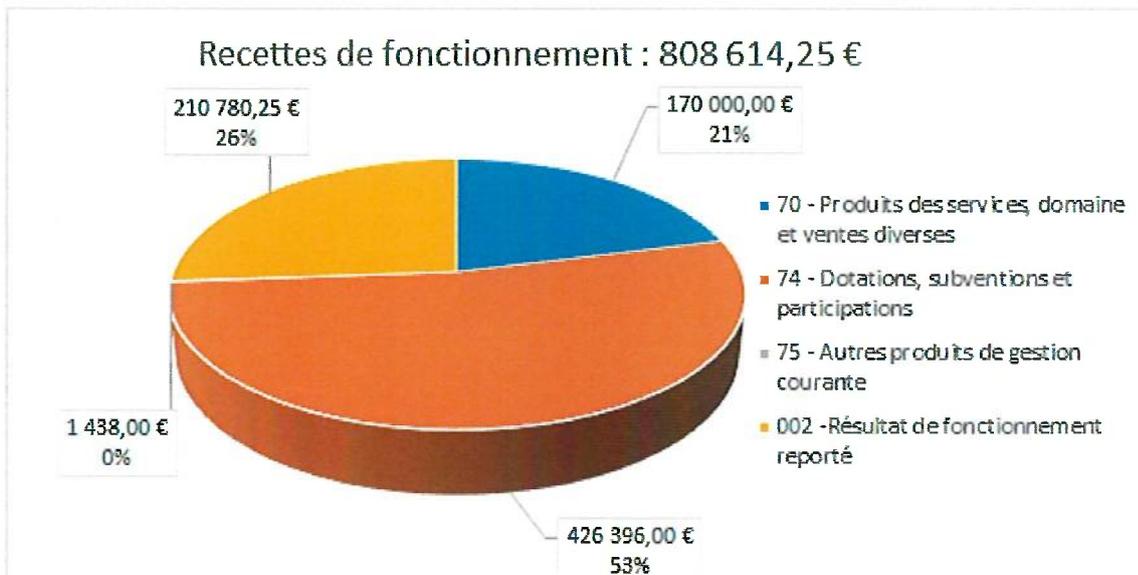
- du recrutement d'un 6^{ème} agent sur emploi permanent afin de renforcer le service technique
- du recrutement de deux nouveaux agents sur la compétence relative à l'approvisionnement en eau

Les autres charges de gestion courante, d'un montant de 1 256 €, correspondent à un montant estimé de « prise en charge des frais de déplacement des élus » et de reversement d'arrondis suite à la mise en place du prélèvement à la source.

Les dépenses imprévues sont chiffrées à 0 € pour cet exercice, compte tenu du passage à la nomenclature M 57.

Les dépenses d'ordre, d'un montant total de 224 473,77 €, comprennent :

- 86 818 € d'opérations d'ordre de transfert entre sections relatives à l'amortissement des immobilisations incorporelles et corporelles (achat de matériel informatique, téléphonique, logiciels informatiques, véhicule de fonction, solution de stockage et de sauvegarde mutualisée...)
- 137 655,77 € d'autofinancement dégagé par la section de fonctionnement et inscrit au chap 023 afin de permettre de financer des dépenses d'investissement via le chap 021.



Syndicat Mixte Tarn-et-Garonne Aménagement
Comité syndical du 11 avril 2023

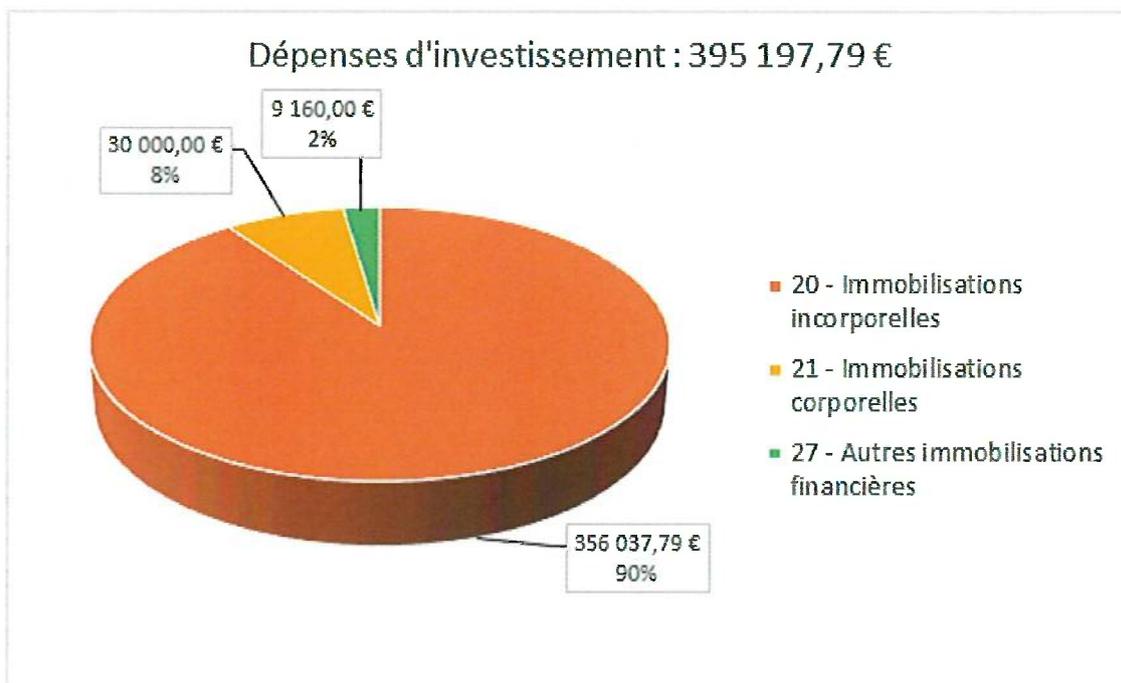
Les « produits des services, domaine et vente » correspondent au versement de 170 000 € :
- du budget annexe « Aménagement numérique » vers le budget principal pour la prise en charge d'une partie des frais de personnel affectés au programme « 100% fibre »
- du futur budget annexe « Maitrise de l'Eau » vers le budget principal pour la prise en charge d'une partie des frais de personnel affectés à la nouvelle compétence relative à l'approvisionnement en eau

L'augmentation de ces recettes permet de maintenir stable pour l'exercice 2023 la participation des membres à la section de fonctionnement (CD82, EPCI et communes).

Les autres produits de gestion courante, d'un montant de 1 438 €, correspondent à la récupération de la part agent sur les chèques vacances, chèques lire ou encore sur le prélèvement à la source.

Enfin, le résultat de fonctionnement reporté de l'exercice 2022 s'élève à 210 780,25 € (cf délibération sur l'affectation des résultats n° 04/2023-09).

II. SECTION D'INVESTISSEMENT



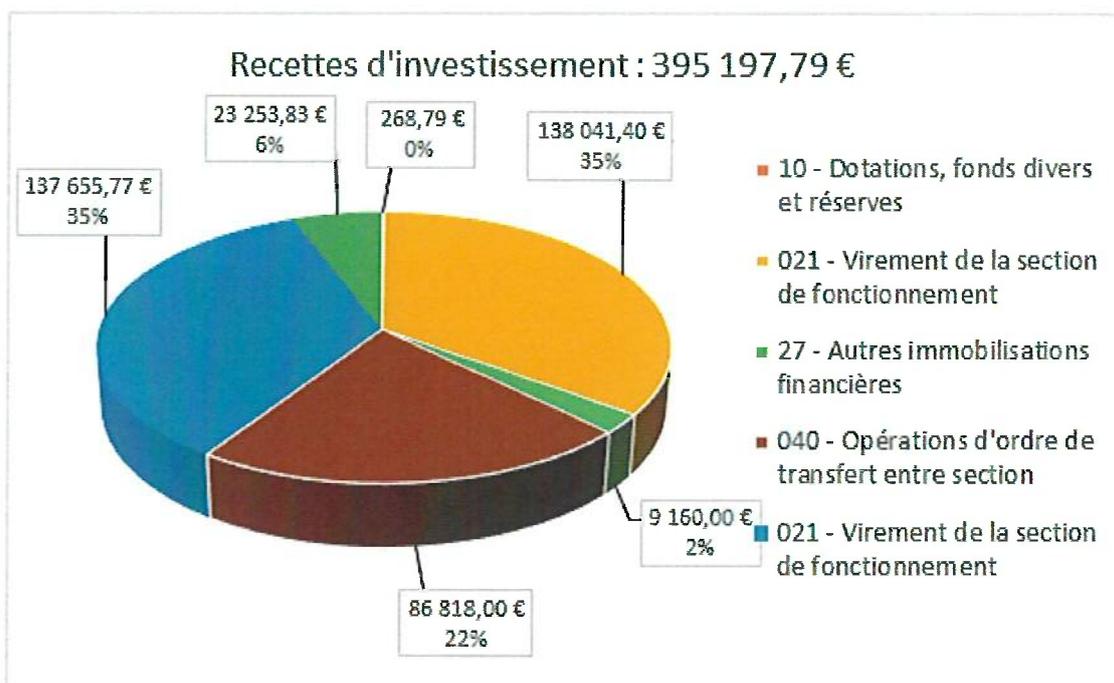
Les immobilisations incorporelles, d'un montant de 356 037,79 € (propositions nouvelles + RAR), concernent :

- L'acquisition de la solution de stockage et de sauvegarde mutualisée issue du bouquet de service mutualisé émanant du SDUSN et pouvant bénéficier de subventions dans le cadre du plan France Relance, à laquelle est rajoutée la création et l'exploitation d'un groupement fermé d'utilisateurs (GFU)
- D'éventuelles autres immobilisations incorporelles propres au syndicat

Syndicat Mixte Tarn-et-Garonne Aménagement
Comité syndical du 11 avril 2023

Les immobilisations corporelles, estimées à 30 000 €, correspondent à l'acquisition de matériels informatiques et téléphoniques pour les nouvelles recrues, de tablettes électroniques pour les élus, et d'autres matériels mobiliers.

Les autres immobilisations financières, estimées à 9 160 €, correspondent à une budgétisation de prêts potentiels au personnel conformément au règlement intérieur du personnel.



Les **dotations, fonds et réserves** s'élèvent à 268,79 € de FCTVA

Les **subventions d'investissement** escomptées (RAR) s'élèvent à 138 041,40 €, et correspondent au solde de la subvention octroyée par le Plan France Relance pour le bouquet de services.

Les **autres immobilisations financières**, estimées à 9 160 €, correspondent à une budgétisation en recettes de prêts potentiels au personnel conformément au règlement intérieur du personnel.

Les **recettes d'ordre**, d'un montant total de 224 473,77 €, comprennent :

- 86 818 € d'opérations d'ordre de transfert entre sections relatives à l'amortissement des immobilisations incorporelles et corporelles
- 137 655,77 € d'autofinancement dégagés par la section de fonctionnement et inscrit au chap 021.

Le **solde d'exécution de la section d'investissement de l'exercice précédent** s'élève à 23 253,83 € (cf délibération sur l'affectation des résultats n° 04/2023-09).

AR Préfecture

ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2023 DU BUDGET PRINCIPAL M57

Identifiant unique de l'acte : 082-200061257-20230411-04202310-BF

Numéro d'acte : 04202310

Date de décision : 11/04/2023

Nature : DOCUMENTS_BUDGETAIRES_ET_FINANCIERS

Code matière : 7-1-2-0-0 (Finances locales / Decisions budgetaires / do budgétaires (et délibérations correspondantes))

Fichier acte : SYNDICAT_MIXTE_TARN_ET_GARONNE_AMENAGE scellé.xml

Fichier(s) annexes(s) : 04 2023 10 Delib BP Budget principal 2023.pdf
04 2023 10 note synthétique BP 2023 M57.pdf
feuille de signature BP 2023 - BP M57.pdf

Collectivité émettrice : TARN-ET-GARONNE AMENAGEMENT

Acte transmis par : Audrey ALBERT

Date d'envoi de l'acte : 13/04/2023 14:50:59

Date de réception de l'AR : 13/04/2023 14:51:52